



Compte rendu du Conseil Municipal du 27 février 2015

Le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire, le vendredi 27 février 2015 à 20 H 30 sous la présidence de Monsieur Jacques JULOUX, Maire.

Tous les Conseillers Municipaux étaient présents, à l'exception de :

- Lydie CADET KERNEIS, procuration donnée à Annaïg GUIDOLLET
- Gwénaëlle FAVENNEC, procuration donnée à Véronique LE CORVAISIER
- Françoise Marie STRITT, procuration donnée à Catherine BARDOU
- Marc CORNIL, procuration donnée à Stéphane FARGAL

Secrétaire de séance: Denez DUIGOU

Date d'affichage des délibérations : 03 mars 2015

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 23

Votants : 27

Le maire introduit le conseil municipal en faisant part de sa tristesse à l'annonce du décès de M. Paul LARZUL et marque une pensée particulière pour sa femme et ses filles. C'était un industriel important et visionnaire qui a contribué à l'emploi sur notre commune.

Il informe également le conseil municipal de l'inauguration de la MEM : Médiathèque Espace Mélanie à Riec-sur-Bélon. C'est une rénovation d'une bâtisse ancienne comme l'ont fait Clohars-Carnoët et St Thurien. Le maire invite le conseil municipal à s'y rendre sachant qu'un jour, les différents fonds seront mis à disposition de tous les adhérents avec une seule carte.

Le compte rendu du conseil municipal du 16 janvier est approuvé, après modifications.

ABSTENTIONS : Véronique GALLIOT, Catherine BARDOU, Françoise Marie STRITT, Stéphane FARGAL, Jean René HERVE, Marc CORNIL, Arnaud BOUGOT

I- APPROBATION DU COMPTE RENDU : annexe 1

II- FINANCES :

A- Débat d'Orientations Budgétaires 2015

Vu l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités territoriales rendant obligatoire la tenue d'un débat sur les orientations générales du budget dans les villes de 3 500 habitants et plus,

Vu la présentation du DOB 2015 en commission finances le 19 février 2015,

Vu l'exposition des orientations budgétaires de la Commune jointes **en annexe 2**,

Considérant que le débat doit se tenir dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif,

Le Conseil municipal devra prendre acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires.

Le maire présente le DOB 2015. Il conclue en indiquant que la situation est tendue, mais saine et lisible sur les capacités d'autofinancement et les capacités à investir à hauteur de 1 650 K€.

Véronique GALLIOT remarque que ce document reprend essentiellement les éléments passés et non les éléments futurs. Elle s'interroge sur les emprunts levés en 2014 sur les autres budgets. Il n'y a rien sur la mer et les ports.

Jacques JULOUX répond que les orientations des budgets portuaires ne sont pas débattues en conseil municipal mais au conseil portuaire. Les commissions et le conseil municipal, au moment du vote, sont des espaces de dialogue et d'informations. Les débats ont lieu avant. Par ailleurs, le DOB fait mention de l'étal de vente à Doëlan.

Véronique GALLIOT demande si les coûts de fonctionnement de la médiathèque seront présentés avec les recettes.

Jacques JULOUX répond que ces éléments seront fournis. La PPI a tenu compte des charges de fonctionnement de l'équipement.

Véronique GALLIOT note que la baisse de DGF représente 109 K€ et que les recettes de fiscalité sont sensiblement du même ordre donc cela aura peu d'incidences.

Pour les axes d'action 2015, elle s'étonne de ne rien voir pour développer l'emploi.

Jacques JULOUX explique que les communes n'ont pas de compétences « emploi » à proprement parler. La Zone Artisanale a été revue entièrement pour accompagner les entreprises. Nous n'avons que la compétence liée à l'aménagement foncier. En matière de tourisme, l'ensemble des animations proposées permet de soutenir l'économie touristique. De même pour l'amélioration des étals de vente mentionnés au DOB.

Pascale MORIN précise qu'elle accueille les porteurs de projet, qui peuvent également se tourner vers la COCOPAQ.

Jacques JULOUX indique par ailleurs que deux baux commerciaux ont été maintenus dans l'aménagement de l'espace médiathèque, côté rue, pour conserver les vitrines et permettre l'installation de commerces. Le PLU interdit également la transformation de commerces en habitat. D'ailleurs, deux commerces devraient s'installer prochainement parce que des locaux existent.

Véronique GALLIOT note que le maire a beaucoup évoqué la réduction de la DGF. Ces données sont connues depuis longtemps. Cela fait plusieurs années que les communes le savent et certaines l'ont anticipé. Réduire des dépenses somptuaires est normal ainsi que des frais de fonctionnement. S'agissant du choix des fournisseurs, elle évoque 2 exemples de pratiques :

1/ concernant le bâtiment, travaux publics, il existe de bonnes pratiques à instaurer : il faut des cahiers des charges très précis, ce qui évite les avenants multiples. Elle cite l'avenant qui a porté sur la recherche d'amiante pour la médiathèque car le fournisseur n'avait pas réalisé le carottage qu'il aurait dû faire ; ou l'achat de la balayeuse qui n'a pas été accompagné d'expertise technique, ce qui explique que le budget n'ait pas été respecté. Enfin, elle invite à ne pas faire des budgets gonflés en se félicitant ensuite ne pas avoir consommé tous les crédits inscrits.

2/ S'agissant des frais financiers, elle revient sur la question des taux. Le taux proposé aux clients est fait de 2 façons : le type de projet et la qualité de l'emprunteur. Pourquoi certaines communes sont allées chercher des prêts en Suisse ? C'est bien parce qu'elles ne trouvaient pas de prêts en France. Pourquoi Clohars-Carnoët a fait un appel d'offres pour les emprunts des ports ?

Voici des coups de projecteur sur des façons de gérer qui permettent d'améliorer la situation. Elle est bonne mais pourrait être meilleure.

Le maire donne raison à Véronique GALLIOT sur les marchés publics. Il faut regarder la nature de chaque avenant avant de faire des généralités. Il est vigilant à limiter les avenants. S'agissant de la médiathèque, un chantier ancien est plus complexe à gérer qu'un chantier neuf. En revanche, s'agissant des frais financiers, il ne partage pas le point de vue avancé par Véronique GALLIOT. Au nom de quoi la commune n'aurait-elle pas des prêts intéressants alors même que la situation financière est bonne ?

Véronique GALLIOT répond que ce sont les banques qui attribuent les taux en fonction du risque. Elle note également que les subventions n'ont pas été évoquées. Il y aura moins de subventions à l'avenir, c'est pourquoi il faudra gérer beaucoup plus serré.

Jean-Paul Guyomar indique que les élus de la majorité sont sensibles aux questions budgétaires. Plusieurs conseillers ont déjà suivi des formations sur la gestion financière des projets.

David ROSSIGNOL s'étonne des différences de montant de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) prélevés entre Clohars-Carnoët et Bannalec.

Jacques JULOUX explique que cela est dû à la valeur des bases locatives.

Le maire remercie chacun de son écoute et de sa participation au débat budgétaire. Le document évoluera chaque année avec les chiffres actualisés.

B- Acquisition de terrains : autorisation de signer l'acte de vente

Vu la consultation du service des domaines en date du 9 décembre 2014, estimant la valeur des parcelles cadastrées AC n° 510 et 512 sises au lieu-dit Lannevain pour des superficies respectives de 1 937 m² et 1 087 m², au prix de 50 €,

Vu la difficulté rencontrée au sein de la maison des associations par les associations existantes notamment pour les activités musique et danse,

Vu la proximité de ce terrain avec les équipements existants, idéalement situé pour créer des synergies entre les équipements et optimiser le stationnement déjà existant,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 19 février 2015,

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le maire ou l'adjoint à l'urbanisme à signer l'acte de vente pour ces 2 parcelles appartenant à M. Joseph ROUAT, situé au lieu-dit Lannevain, pour une surface totale de 1 385 m² au prix de 50 € le m² soit 69 250 € et tout autre acte s'y rattachant.

Annexe 3 : plan cadastral des terrains

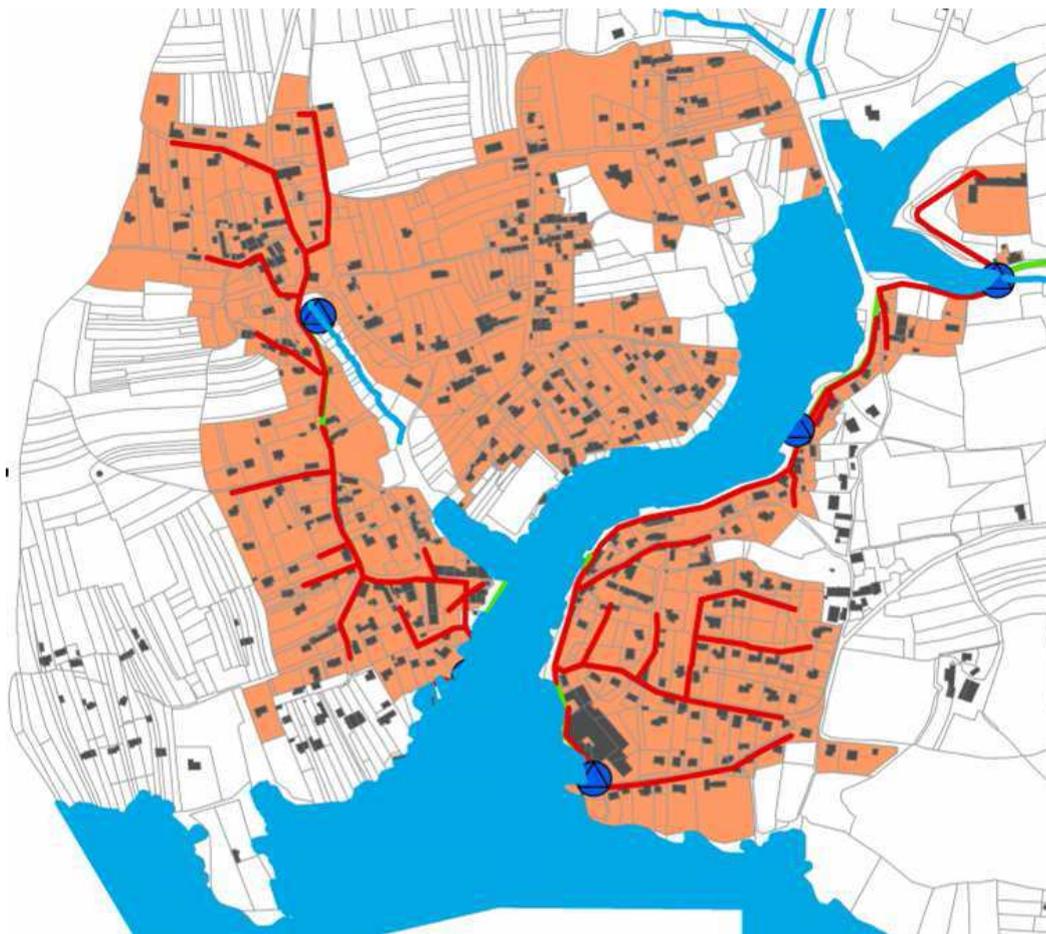
Denez DUIGOU présente le dossier.

Jacques JULOUX rappelle que c'est une opportunité rare d'acquérir du terrain en centre bourg et les aménagements seront optimisés puisque les voiries et les parkings existent déjà.

VOTE : unanimité

C- Extension des réseaux d'assainissement à Doëlan : demandes de subventions auprès du Conseil général et de l'Agence de l'eau

La Collectivité souhaite réaliser les travaux nécessaires à l'assainissement collectif pour le secteur de Doëlan Rive Droite. Ce secteur est par ailleurs prévu en collectif au zonage d'assainissement de la commune réalisé en 2013, dont voici un extrait :



La collectivité a missionné le bureau d'étude IRH pour réaliser une étude de faisabilité.

IRH a fait une première estimation de ces travaux à **1 380 000€ HT** comprenant les travaux, la maîtrise d'œuvre, les études complémentaires, pour l'ensemble de l'extension de Doëlan rive droite.

Il est proposé au conseil municipal de solliciter les subventions :

- du conseil général au titre du contrat de territoire à hauteur de 25 % soit 345 000 €,
- de l'agence de l'eau à hauteur de 35 % soit 483 000 €.

Le dossier est présenté par David ROSSIGNOL. La mutualisation des réseaux avec la commune de Moëlan avait été envisagée. Moëlan avait sollicité Clohars-Carnoët en 2012 du fait des soucis rencontrés en secteur côtier, sur

Kerampellan et Merrien notamment. Depuis octobre 2014, des discussions ont été de nouveau engagées et lors la dernière réunion, Moëlan est revenue sur sa demande de mutualiser les réseaux. De fait, l'extension envisagée ne concerne plus Moëlan mais uniquement Clohars-Carnoët. Un certain nombre d'études de faisabilité ont été engagées sur Doëlan où la situation environnementale laisse à désirer. Cette extension est prévue au schéma d'assainissement. Nous avons connaissance de certains problèmes d'assainissement car nous avons été alertés par les propriétaires.

VOTE : **unanimité**

III- VIE MUNICIPALE

A- Adhésion à la charte Ya d'ar brezhoneg avec l'Office public de la langue bretonne

Promouvoir la sauvegarde du breton constitue une volonté forte de la commune qui rejoint celle de la COCOPAQ qui a signé le 19 février 2009 la charte Ya d'ar brezhoneg (Oui au breton) proposée par l'Office de la Langue Bretonne (OFIS). 12 communes de la Cocopaq ont également signé la Charte Ya d'ar brezhoneg. Elles étaient trois en 2008.

La ville, en adhérant à la charte s'engage principalement sur 2 axes :

VISUEL : créer un environnement visible et propice à la langue bretonne dans la vie publique

ENSEIGNEMENT : faire la promotion de la langue par son enseignement

Ainsi, l'office propose de s'engager, au choix, sur l'un des 3 niveaux de certification qui impose de choisir sur 28 actions au total :

5 actions correspondent au niveau 1

10 actions correspondent au niveau 2

15 actions correspondent au niveau 3

La ville, quant à elle, est en mesure de s'engager sur les 12 actions suivantes qui constituent une première étape dans le processus de la langue

- | | |
|--------------|--|
| Action n° 2 | cartons d'invitation bilingues |
| Action n° 3 | message bilingue sur le répondeur |
| Action n° 5 | cartes de visites bilingues |
| Action n° 6 | papier à en-têtes bilingue |
| Action n° 8 | logo bilingue |
| Action n° 10 | cartons d'invitation bilingues en dehors du seul champ culturel |
| Action n° 11 | signalétique bilingue à mettre à l'intérieur et extérieur de la mairie |
| Action n° 15 | participer à la campagne annuelle de promotion des cours de breton pour adultes |
| Action n° 21 | réalisation d'une enquête sur la connaissance du breton par le personnel municipal |
| Action n° 22 | financement d'actions de formations professionnelles |
| Action n° 27 | opter pour un bilinguisme systématique |
| Action n° 28 | signature d'un contrat de mission avec l'OLB |

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à signer l'adhésion à la charte Ya d'ar brezhoneg avec l'office de la langue bretonne.

Myriam RIOUAT présente le dossier. Elle rappelle que beaucoup de choses existent déjà qui permettent l'accès au niveau 1 avant de passer rapidement au niveau 2.

Véronique GALLIOT demande si un prévisionnel a été fait.

Myriam RIOUAT indique que toutes ces actions seront réalisées sur 2 ou 3 ans. Les cartes ou papier à en-tête seront renouvelés après épuisement des stocks.

Jacques JULOUX indique qu'il y aura quelques frais concernant les panneaux lorsqu'ils seront remplacés. Le but est de s'engager et d'initier la démarche. La classe bilingue va être un élément très moteur pour les parents, les grands parents. Il était inenvisageable que la collectivité n'aille pas au-delà avec la classe bilinguisme. Le maire ne souhaitait franchir le cap que s'il n'y avait un ancrage fort avec la langue : avec la classe bilingue et les cours pour adultes, ce cap est franchi.

Catherine BARDOU remarque que l'inspection n'a pas encore validé l'ouverture de la classe.

Jacques JULOUX confirme mais le dossier est très bien parti : il y a déjà 21 inscriptions alors que le seuil d'ouverture est fixé à 15. Le maire remercie Myriam RIOUAT et Michelle ROTARU pour leur investissement.

Jean Paul GUYOMAR indique que cet enjeu dépasse l'apprentissage de la langue : il s'agit également de sa transmission.

B- Approbation de la convention « dis-moi ton livre » avec la COCOPAQ

La septième édition du voyage lecture « dis-moi ton livre » menée par la COCOPAQ et son réseau de bibliothèques se déroule de décembre 2014 à juin 2015 et associe 5 500 scolaires, de la maternelle à la 4^{ème} de collège, de tout le territoire.

Dans le cadre du partenariat que la COCOPAQ propose aux communes sur cette opération, la COCOPAQ fournit les lots de livres aux bibliothèques, aux écoles et aux collèges inscrits et prend en charge les animations.

Afin de permettre aux bibliothèques d'enrichir les sélections de livres à mi-parcours du voyage, il est proposé comme les années précédentes, que les communes attribuent au budget des bibliothèques une enveloppe complémentaire comprise entre 110 € et 330 €, correspondant au coût des livres associés.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à signer la convention 2015 « dis-moi ton livre » avec la COCOPAQ, jointe en **annexe 4**.

C- Approbation de la convention de mise à disposition d'un local pour le Point d'Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ)

L'association ADPEP de Quimperlé déploie depuis 2000 un espace de parole et d'écoute face aux difficultés de l'adolescence, pour les jeunes de 11-25 ans et leurs familles. Ce dispositif, devenu départemental, s'inscrit dans les politiques jeunesse du Département et de la Région. La Cocopaq a intégré en 2009 la permanence du PAEJ local dans sa politique de prévention en direction des jeunes.

Lors du conseil communautaire du 13 novembre 2014, la nouvelle convention entre la COCOPAQ et l'ADPEP a été approuvée à l'unanimité.

Afin de permettre à ce lieu d'écoute d'être au plus près de besoins des jeunes de Clohars, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à signer une convention de mise à disposition gratuite d'un local sur la commune avec la COCOPAQ.

Annexe 5 : projet de convention

D- Demande d'autorisation d'occupation du domaine public maritime pour l'installation du plongeur auprès de la DDTM

Depuis plusieurs années, un plongeur est en place au large de la plage des Grands Sables. Ce dernier contribue à l'offre de services touristiques durant la saison estivale.

Cet équipement se trouve sur le domaine public maritime et doit donc être autorisé par l'Etat.
Cette autorisation est valable 3 ans.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le maire à solliciter auprès des services de la DDTM une autorisation temporaire d'occupation du domaine public maritime pour l'installation d'un plongeur à la plage des Grands sables.

E- Approbation de la nouvelle convention avec le syndicat mixte MEGALIS pour la période 2015-2019

Lors de son Comité syndical du 21 mars 2014, le Syndicat mixte Mégalis Bretagne a adopté par délibération la mise en place d'un nouveau barème de contribution dans le cadre de la fourniture d'un bouquet de services numériques pour les collectivités bénéficiaires.

Cette contribution est supportée par la Communauté de communes. La Commune ne s'acquitte d'aucune contribution financière pour accéder au bouquet de services numériques.

Le bouquet de services numériques comprend les services suivants :

- Une salle régionale pour la dématérialisation de vos marchés publics
- Un service de télétransmission des actes au contrôle de légalité
- Un service de télétransmission des données et pièces au comptable
- Un service d'échanges sécurisés de fichiers
- Un service d'informations publiques en ligne
- Un parapheur électronique
- Un service d'archivage électronique à valeur probatoire
- Un service "Observatoire de l'administration numérique en Bretagne"
- l'accès aux formations et ateliers méthodologiques et notamment : le projet « 100% démat », « mise en conformité avec la loi Informatique et Libertés », « Communication électronique de documents d'état civil ».

Considérant le fait que par une délibération du 12/06/2008, la collectivité avait autorisé le Maire à signer la convention Mégalis Bretagne,

Considérant également que l'adoption du bouquet de services numériques Mégalis Bretagne nécessite la signature d'une nouvelle Convention,

Il est proposé d'autoriser le Maire à signer la nouvelle Convention Mégalis Bretagne et tous documents nécessaires à la mise en œuvre du projet Mégalis pour la période 2015/2019.

F- Avenant n° 2 à la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'État

La collectivité est signataire d'une convention avec les services de la préfecture pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité. Afin de prendre en compte le changement d'opérateur de transmission agréé exploitant le dispositif homologué de transmission par voie électronique des actes de la collectivité soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'État, il est demandé au conseil municipal d'autoriser le maire à signer l'avenant n° 2 à la convention initiale du 15 septembre 2010.

⇒ Le maire présente les 4 points ci-dessus.

VOTE : **unanimité** pour les 4 points.

QUESTIONS DIVERSES

1/ le Recensement

Le maire présente les chiffres provisoires.

Les enquêtes INSEE : les chiffres 2015 sont à comparer avec les enquêtes de 2010 et 2005. Cette enquête est ensuite retraitée par l'INSEE et des modifications peuvent être faites. Entre 2005 et 2015, 500 logements supplémentaires sont recensés, ce qui est conforme à la cinquantaine de logements nouveaux par an estimés dans le SCOT et le PLU.

A noter :

185 résidences principales de plus entre 2010 et 2015

L'évolution des résidences secondaires est moindre mais est tout de même de 105 de plus. Il est primordial que ce chiffre reste dynamique car une baisse trop grande constituerait un danger pour la commune qui démontrerait une baisse d'attractivité.

La population comptée à part est constituée des étudiants, des militaires, des personnes hospitalisées ...

Elle entre dans le calcul de la population totale qui serait de 4 450 environ.

Ces chiffres ne se retrouveront pas en 2015 car l'INSEE lisse les évolutions sur 3 ans. (1/3 par an et pour les habitations secondaires, c'est à hauteur de 25 % par an.)

La population DGF est calculée sur la population totale avec les résidences secondaires : la population DGF était de 5 455 en 2005 ; elle serait de 5 966 en 2015.

Enfin, le maire explique qu'il est très complexe de comprendre les chiffres des résidences secondaires sur le site de l'INSEE, car auparavant les mobil homes étaient comptabilisés. L'année dernière dans les statistiques c'était réellement les chiffres de résidences secondaires de 2010 qui apparaissaient.

2/ Le prochain conseil municipal sera dédié aux finances. Le maire souhaite qu'il y ait une Programmation Pluriannuelle d'Investissement qui soit faite sur les 5 ans à venir, en tenant compte des réalités financières annoncées et des marges possibles.

3/Jérôme LE BIGAUT informe que mercredi prochain aura lieu une rencontre avec l'association Rêves de Mer et le comité d'entreprise du CCAS pour la signature d'une convention qui va permettre à Rêves de Mer de proposer

des activités voile et des classes de mer en dehors des périodes de vacances scolaires dans les locaux du CCAS. Ce projet pourra permettre de pérenniser de l'emploi puisque le bâtiment qui n'était utilisé que l'été pourra désormais être utilisé 9 mois dans l'année. Rêves de mer est très bien implanté dans le département.

Jacques JULOUX indique que l'objectif qu'il a évoqué avec ces structures est de fusionner à l'année les personnels du comité d'entreprise et de rêves de mer pour pérenniser les emplois. La perspective de travailler également avec le centre de THOMSON est envisagée, ce qui compléterait l'offre et renforcerait l'attractivité de la commune.

Véronique GALLIOT demande qu'un mail avec un libellé officiel et accusé de réception soit envoyé en vue de fournir le texte de la tribune libre édité dans le Kloar info pour ne pas que ce dernier soit traité par l'anti-spam, afin d'éviter à l'avenir tout incident. Elle souhaite savoir pourquoi l'enseigne sur la médiathèque a disparu.

David ROSSIGNOL explique que la peinture présente un défaut : l'enseigne est repartie en garantie. Nous avons des soucis avec l'entrepreneur.

Véronique GALLIOT demande pourquoi Kergariou Pouldu n'est pas raccordé à l'assainissement.

David ROSSIGNOL indique que l'assainissement passe à proximité mais il fallait prévoir un refoulement. L'investissement fait sur l'ensemble du réseau ne doit pas dépasser 40 mètres linéaires en moyenne par maison pour l'ensemble des raccordements pour pouvoir être subventionné. L'agence de l'eau ne demande pas le raccordement de tout le monde mais seulement des maisons proches des réseaux. Les systèmes d'assainissement autonomes qui fonctionnent bien ne sont pas dommageables à l'environnement comme cela a pu être le cas dans le passé.

Le prochain conseil municipal aura lieu à 18 H 30.

Fin de la séance à 23 H 00